

Séance du 20 mars 2019
Délibération n° 2019-19

L'an deux mil dix-neuf, le 20 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle des fêtes de Cérilly, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 mars 2019.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Madame Anne RENAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Olivier FILLIAT à Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Décisions budgétaires

Objet : compte administratif 2018 du budget principal

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts de la communauté de communes,
VU le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
VU le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Madame Corinne COUPAS, Présidente,
VU le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par M. le Trésorier,
CONSIDERANT que Madame Marie-Solange LALEVEE, doyenne de l'assemblée, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,
CONSIDERANT que Madame Corinne COUPAS, Présidente, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Marie-Solange LALEVEE pour le vote du compte administratif,

Madame Marie-Solange LALEVEE explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	2 762 084,54
	Réalisé	2 106 411,02
	Reste à réaliser	483 103,12
RECETTES	Prévu	2 762 084,54
	Réalisé	1 895 756,24
	Reste à réaliser	522 919,15
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	4 440 990,56
	Réalisé	3 671 683,52
	Reste à réaliser	26 242,00
RECETTES	Prévu	4 440 990,56
	Réalisé	4 657 558,17
	Reste à réaliser	0,00

Investissement :	- 210 654,78 €
Fonctionnement :	985 874,65 €
Résultat global :	775 219,87 €

Article 2 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser d'investissement.

Chap. / art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 242,00	
65	Autres charges de gestion courante	26 242,00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		483 103,12	522 919,15
0303	Site Tronçais les Forges	4 320,00	15 549,40
11001	Forêt patrimoine	120 362,98	
12004	Subventions équipt versées aux communes	63 880,66	
1604	Ecoles St Bonnet Couleuvre Valigny	119 101,47	299 213,00
1701	Voirie Travaux	1 339,00	
1702	Voirie matériel	253,50	
1704	Ecoles Braize Le Brethon Le Vilhain		28 996,00
1801	Voirie Travaux	56 258,14	
1802	Voirie matériel	26 160,00	
1804	Ecole Hérisson	55 366,80	
1805	Ecoles mobilier et informatique	3 549,97	
1806	Accueil de loisirs	2 238,58	36 000,00
1807	Equipements touristiques	14 040,00	9 360,00
1808	Ecoles travaux divers	6 652,02	
1809	Aides entreprises	9 580,00	

Envoyé en préfecture le 22/03/2019

Reçu en préfecture le 22/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 003-240300558-20190320-D201919-DE

Article 3 : d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré le 20 mars 2019,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.